



Document de séance

B8-0038/2016

5.1.2016

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée conformément à l'article 133 du règlement

sur l'investissement privé dans le domaine de la recherche et du développement

Aldo Patriciello

Proposition de résolution du Parlement européen sur l'investissement privé dans le domaine de la recherche et du développement

Le Parlement européen,

- vu la stratégie Europe 2020,
 - vu le règlement (UE) n° 1291/2013,
 - vu l'article 133 de son règlement,
- A. considérant qu'investir davantage dans le domaine de la recherche et du développement est l'une des priorités de l'Union européenne pour la période 2014-2020;
- B. considérant qu'en période de crise économique et de réduction des dépenses publiques, il est indispensable que le secteur privé, en premier lieu, augmente ses investissements dans la recherche et le développement, compte tenu de l'importance de ce domaine pour l'amélioration de la croissance et de l'emploi en Europe;
- C. considérant qu'en Italie, par exemple, selon les données les plus récentes publiées par l'Institut italien de la statistique (Istat) concernant l'année 2013, les PME ont augmenté leurs investissements dans la recherche et le développement tandis que ces mêmes dépenses ont enregistré un recul de 1,2 % dans les entreprises comptant 500 employés ou davantage et de 4,7 % dans celles comptant entre 250 et 499 employés;
- D. considérant qu'en 2013, toujours selon l'Istat, les PME représentaient en Italie 86 % des entreprises engagées dans la recherche et le développement, contre 84 % en 2012;
1. demande à la Commission de continuer à promouvoir auprès des États membres l'importance des investissements, notamment privés, dans la recherche et le développement afin de créer une économie qui soit fondée sur la connaissance et l'innovation.